



BULLETIN D'ADHESION ASSURANCE DES LOCAUX DES CLUBS AFFILIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Bulletin à compléter, signer et envoyer, accompagné des documents demandés dans le présent document à l'adresse suivante :
WTW Département Sport : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton. CS 70001. 92814 PUTEAUX CEDEX.

09 72 72 01 38 - ffc@grassavoye.com

LE CLUB ADHERENT :

Nom du club :

Nom du représentant du club :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° SIREN : N° APE :

☎ : Mail : @

LES LOCAUX A ASSURER :

Adresse des locaux à assurer :

Code postal : Ville :

Activité à garantir : Bureaux Stockage de matériel et de vélo Atelier de réparation de vélo

Surface développée: m²

Qualité d'occupation: Locataire Propriétaire Copropriétaire Occupant à titre gratuit

LES BIENS DES CLUBS (OU COMITES) NE PEUVENT ETRE ASSURES QUE DANS LES SEULES CONDITIONS SUIVANTES :

- Absence de sinistre d'une valeur totale supérieure à 1 500 € au cours des 36 derniers mois
- Précédent contrat non résilié à l'initiative de l'assureur
- Bâtiment construit et couvert pour plus de 75 % de matériaux durs
- Portes pleines munies d'au moins deux serrures de sûreté
- Fenêtres protégées au moyen de barreaux métalliques espacés de 12 cm au maximum ou de volets pleins en bois ou en métal
- Risque éloigné de moins de 100 mètres d'une habitation et non situé en zone commerciale, artisanale ou industrielle

Garanties	Montant de garanties	Option	Surface à assurer	Valeur du contenu	Prime d'assurance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incendie ▪ Dégâts des eaux 	Sans limitation de somme pour l'immobilier selon l'option choisie pour le mobilier (sauf bicyclettes)	<input type="checkbox"/> 1	Jusqu'à 50m ²	7 500€	200€
		<input type="checkbox"/> 2		10 000€	250€
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vol 	Jusqu'à 25% du capital Jusqu'à 8fois l'indice FFB pour les détériorations immobilières	<input type="checkbox"/> 3	De 51 à 100m ²	10 000€	450€
		<input type="checkbox"/> 4		15 000€	550€
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bris de Glace ▪ Bris de matériel informatique 	1 000€ 5 000€	<input type="checkbox"/> 5	De 101 à 300m ²	50 000€	700€
		<input type="checkbox"/> 6		100 000€	900€
<ul style="list-style-type: none"> ▪ RC Immeuble 	Selon Conditions Générales	<input type="checkbox"/> 7	Plus de 301m ²	Nous consulter	

Extension facultative des garanties des bicyclettes appartenant au club :

les bicyclettes appartenant au club ou au comité peuvent s'assurer **DANS LES LOCAUX** du club ou du comité selon les garanties suivantes :

Formule choisie	Montant assuré en incendie, évènement assimilé ou dégât des eaux	Montant de garantie vol	Prime d'assurance
<input type="checkbox"/> 1	3 000 €	1 500€	120 €
<input type="checkbox"/> 2	6 000€	3 000€	200 €

DATE D'EFFET DEMANDÉE : ÉCHÉANCE ANNUELLE DU CONTRAT : **01/01** PRIX TOTAL : [] €

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et reconnait avoir été informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration (article L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances). Les informations personnelles recueillies dans le cadre de la relation font l'objet d'un traitement automatisé destiné aux activités des entités de notre groupe et à ses partenaires, mandataires, réassureurs, organismes professionnels et sous-traitants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'opposition sur ces informations conformément à l'article « Informatique et Liberté » de nos Conditions générales. Le demandeur reconnait avoir pris connaissance des Conditions générales téléchargeables sur le site www.ffc.grassavoye.com.

Fait à _____ Le _____

Signature du représentant du club et cachet du club,